

Direction Générale Ressources Humaines 32 rue Valade 31000 TOULOUSE ☎ 05.34.24.56.21 ☎ 05.62.27.66.06

## MISE à DISPOSITION

## LE MAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE

VU le code général de la fonction publique, livre 1er portant droits, obligations et protection ;

**VU** lle code général de la fonction publique, livre V portant carrière et parcours professionnel, notamment les articles L.512-6 à L.512-17 :

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024 ;

VU la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial conclue entre la Ville de Toulouse et Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR).

VU l'accord pour la mise à disposition par Madame Nadège GRILLE.

## **ARRETE**

ARTICLE 1er – Madame Nadège GRILLE, matricule 17137, Directrice Générale de la Cohésion Sociale, à la Ville de Toulouse, est mise à disposition partielle (pour une quotité de 10%) auprès du CTMR de Toulouse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

**ARTICLE 2** – L'intéressée est mise à disposition pour exercer les fonctions de Directrice Générale du CTMR de Toulouse, selon les modalités prévues par la convention.

**ARTICLE 3** – A l'issue du délai prévu à l'article 1, la mise à disposition pourra être renouvelée selon la même procédure. Sinon, l'intéressée sera réintégrée dans sa collectivité d'origine dans les fonctions qu'elle exerçait précédemment ou elle sera affectée dans un emploi correspondant à son grade.

Il peut être mis fin à la mise à disposition avant le terme fixé par le présent arrêté selon les modalités fixées par la convention

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Date	et Sign	ature d	e l'int	éress	é(e)
Date	et Sign	ature d	e l'int	éress	é(e)
Date	et Sign	ature d	e l'int	éress	é(e)

TOULOUSE, le 07 octobre 2024 LE MAIRE, Pour le Maire, Le conseller délégué aux Ressources Humaines et au dialogue social

Henri de Lagoutine

◆ DELAIS et VOIES DE RECOURS – art. R 421-1 et suiv. du Code de justice administrative

J'attire votre attention sur les possibilités que vous avez de contester cet acte.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent document, vous pouvez entreprendre une ou deux des démarches suivantes :

- recours gracieux à adresser à M. le Maire de la Ville de Toulouse, DGRH, 32 rue Valade, 31000 Toulouse

- recours contentieux à adresser :

□ publié le

□ notifié

- par courrier à M. le Président du Tribunal administratif, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7

- ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr